

## COMMUNIQUE DE PRESSE

### **La Ville de Sion et le canton ont défini la stratégie de l'aéroport de Sion**

**Après le retrait des Forces aériennes, la Ville et le canton veulent faire de l'aéroport de Sion un instrument de promotion économique et touristique cantonal. L'aéroport restera majoritairement en mains publiques et l'exploitation sera confiée à un partenaire privé. L'objectif est d'avoir une structure opérationnelle au 1<sup>er</sup> janvier 2023.**

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018 et le retrait des Forces aériennes, l'aéroport de Sion est un aéroport civil, qui doit garantir une utilisation militaire restreinte. Ce nouveau contexte exige de repenser sa stratégie de développement. En mars 2017, un groupe de travail (COFIL) placé sous la coprésidence de Philippe Varone, président de Sion, et Christophe Darbellay, conseiller d'Etat et chef du Département de l'économie et de la formation, a été constitué, afin d'étudier les questions liées à la stratégie de développement et d'exploitation de l'aéroport, ainsi qu'à sa gouvernance.

Les autorités confirment la dimension régionale de l'aéroport de Sion. Celui-ci doit être un instrument de développement économique et touristique pour l'ensemble du Valais. Cela passe par le développement des vols d'affaires et l'augmentation des vols commerciaux. Les vols hélicoptères, qui assurent les services de sécurité indispensables aux régions de montagne, sont évidemment maintenus, ainsi que l'aviation de loisir. Enfin, l'aéroport de Sion se veut un partenaire des forces aériennes, comme aéroport de dégagement. Il mise aussi sur la formation dans les métiers de l'aéronautique et se profile dans le développement de nouvelles technologies dans ce domaine.

Cette nouvelle stratégie nécessite un changement de gouvernance, qui se fera en deux étapes. Au 1<sup>er</sup> janvier 2020, une société de projet Ville-canton reprendra la concession d'exploitation de l'aéroport. Elle préparera le nouveau plan sectoriel de l'infrastructure aéronautique (PSIA) ainsi que la création d'une société de partenariat public-privé institutionnel (PPP-I). L'objectif est que cette société soit opérationnelle au 1<sup>er</sup> janvier 2023. La Ville de Sion et le canton détiendront 51% des parts de la future PPP-I. 19% seront aux mains d'autres collectivités publiques (communes, destinations touristiques). Et 30% seront aux mains d'un opérateur privé, qui sera chargé de l'exploitation de l'aéroport.

Sion, le 8 octobre 2018

### **Personnes de contact :**

- Philippe Varone, président de Sion  
079 221 12 57
- Christophe Darbellay, conseiller d'Etat, chef du Département de l'économie et de la formation  
027 606 40 00
- Laure Athias, professeure associée à l'Université de Lausanne  
021 692 68 21